

➤ Le paquet souveraineté de l'UE sort enfin ! Fortement édulcoré...

Après trois reports, la proposition de la Commission a enfin été publiée le 3 juin 2026. Le dernier report faisait suite à des avertissements sans équivoque de l'ambassadeur US¹ à l'UE contre le 'protectionnisme' européen.

Rappelons qu'aujourd'hui, plus de 80 % des produits numériques utilisés par l'UE proviennent de pays hors UE. Trois fournisseurs américains, les 'hyperscalers' Amazon AWS, Microsoft Azure et Google Cloud, détiennent 70 % du marché européen du cloud. L'Europe passera d'une dépense de 25 milliards d'euros en 2020 à une dépense de plus de 250 milliards en 2025² pour les produits numériques américains. Avec l'IA, ce montant pourrait dépasser les 1000 milliards annuels³. La dépendance de l'Europe est de plus en plus significative.

La proposition de la Commission concerne le traitement de 4 types de dépendances :

- Dépendance vis-à-vis du Cloud et de l'IA avec le CADA (*Cloud and AI Development Act*). L'UE a défini 4 niveaux de souveraineté selon les besoins et laisse aux états membres la politique d'application de ces 4 niveaux. L'objectif est de tripler les centres de données en Europe et ce dans les 5 à 7 ans à venir. Cet objectif nécessite des investissements, principalement privés, à hauteur de 200 milliards d'euros. Il faut remarquer que l'UE a déjà lancé diverses initiatives comme les *Gigafactory* sur l'IA ou le programme *EuroHPC*.
- Dépendance vis-à-vis des puces avec le *Chips act 2.0* qui propose de créer la première fonderie ouverte européenne avec une technologie 'sub 3nm' à l'horizon 2030 / 2033. La proposition est conditionnée à une demande suffisante pour permettre de pérenniser les investissements des fabricants de puces.
- Dépendance numérique, probablement la plus préoccupante économiquement. Le principe est de favoriser les logiciels libres (*Open source*) européens de manière plus structurée. Des initiatives éparses non coordonnées (*OpenEuroLLM*, *European Digital Identity Wallet*) existent déjà.

1 <https://www.euractiv.com/news/eus-tech-sovereignty-plan-risks-trade-deal-warns-us-ambassador/>

2 https://www.ecb.europa.eu/press/key/date/2026/html/ecb.sp260323_1%7E1e06784a89.en.html

3 Voir intervention d'Arthur Mensch en commission parlementaire (Cf. Actualité de F. Dupuy dans REE 2026-2).



« Nous ne pouvons pas nous permettre de dépendre d'autres acteurs pour les technologies qui assurent le fonctionnement de nos hôpitaux, la stabilité de nos réseaux énergétiques et la sécurité de nos services. Il s'agit de protéger nos citoyens, de défendre nos intérêts et de préserver notre capacité à faire nos propres choix. L'Europe dispose des talents, de l'excellence scientifique, de la base industrielle et du marché unique nécessaires. Ensemble, nous devons transformer ces atouts en souveraineté technologique. »

Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne

Figure 1 : Déclaration d'Ursula von der Leyen (source EU).

• Dépendance énergétique en corrélant le développement des centres de données avec celui des réseaux électriques utilisant l'IA pour optimiser la consommation d'énergie et favoriser l'efficacité des centres de données (énergie, eau, recyclabilité...).

Politiquement les apparences ont été sauvegardées avec les déclarations solennelles et les titres volontaristes de l'annonce officielle (figure 1).

Néanmoins, une analyse plus détaillée montre que les objectifs ont été fortement édulcorés pour éviter de provoquer trop frontalement l'ire de notre partenaire américain. Par ailleurs, le paquet souveraineté ne traite pas du véritable sujet de fond qui est la compétitivité numérique européenne.

Le Cloud

La Commission propose 4 niveaux de souveraineté⁴ et laisse à chaque pays membres la politique d'application suivant 4 niveaux :

1. Le traitement et le stockage des données se fait dans l'UE ;
2. Les fournisseurs ne dépendent pas de pays tiers et sont transparents sur la provenance des logiciels qu'ils utilisent ;
3. Les fournisseurs sont européens, avec des critères complémentaires comme la nationalité des personnels. La Commission peut considérer certains fournisseurs de pays tiers à ce niveau ;
4. Les fournisseurs ont un contrôle complet des logiciels utilisés sans aucune interférence de pays tiers.

Dans l'approche retenue, ce sont les pays membres qui doivent décider de leur politique protectionniste et qui subiront, en conséquence, les divers degrés possibles de l'ire de l'oncle Sam. Les situations diverses de dépendance politique des pays vont certainement amener des réponses différentes au niveau de chaque pays (entités publiques, infrastructures

4 Pour plus d'information, voir l'article invité sur le Cloud du numéro 2026-1. Il semble qu'il y a eu depuis de subtiles évolutions, notamment sur la définition du niveau 3 où la Commission peut décider de rajouter un fournisseur de pays tiers.

critiques...). Cette diversité est d'ailleurs la cause des longues discussions sur l'harmonisation des niveaux de sécurité des clouds en Europe avec l'EUCS (*European Cybersecurity Certification Scheme*). Ces discussions, commencées fin 2020 pour être conclues en 2022, sont toujours en cours car les états s'opposent sur les critères de contrôle capitalistique et sur le périmètre de l'immunité extraterritoriale (Cloud Act US, FISA US...). La norme SecNumCloud de la France divise toujours l'Europe. Il est pourtant indispensable d'harmoniser au moins le niveau de sécurité technique en Europe, sinon le maillon faible sera la cible privilégiée des cyberattaquants. A minima, il est possible que l'Europe s'accorde sur une harmonisation de la sécurité technique et laisse une diversité en termes de contrôle capitalistique et de degré d'immunité extraterritoriale.

En arrière-plan de toutes ces discussions, il faut tenir compte de la faisabilité économique et technologique : est-ce que l'Europe sera capable de concurrencer les '*hyperscalers*' qui bénéficient d'une économie d'échelle inatteignable à court terme pour les européens ? Est-ce que les logiciels européens seront suffisamment disponibles et compétitifs, alors que la domination US et chinoise de l'IA est de plus en plus forte ? Des réponses hybrides sont déjà disponibles (S3NS avec Google, BLEU avec Azure) basées sur une souveraineté de type SecNumCloud tout en utilisant les technologies US dont on ne peut se passer pour l'instant.

Les grandes entreprises pour la plupart adoptent des approches hybrides et multicloud : cloud privé (entièrement géré en interne pour des raisons de confidentialité et de performance) et cloud public. L'utilisation de cloud souverain ne change pas fondamentalement cette approche hybride en introduisant des clouds publics souverains ou non. A noter que la France est particulièrement bien placée en Europe avec de nombreux acteurs, dont les deux plus importants européens (OVHCloud et Orange ⁵).

Les puces

L'Europe est actuellement très dépendante pour les puces les plus avancées (TSMC, Samsung etc...), tout en ayant des positions fortes sur des points très précis de la chaîne d'approvisionnement avec la lithographie du néerlandais ASML, qui ne peut pas vendre ses meilleures machines en Chine du fait des restrictions américaines, avec les colonnes optiques pour la lithographie de l'allemand Carl Zeiss, et la production de carbure de silicium ultra pur de l'allemand Zarent... D'aucuns affirment que ces positions fortes limitent les risques d'interruption d'approvisionnement des puces. Rien n'est moins sûr quand on voit comment ASML s'est plié aux restrictions américaines. La Commission cherche aussi à améliorer les plans de continuité

sur la chaîne d'approvisionnement en permettant aux entreprises du domaine de partager les informations non compétitives pour harmoniser l'identification des risques et la planification de solutions de résilience. Pour ce faire, la Commission va publier en mi 2027 un plan de gestion de crise sur les semiconducteurs.

Actuellement, une politique de préférence européenne sur les puces n'aurait de sens que pour les puces les plus avancées. Cette politique ne pourra se faire qu'au prix d'investissements importants avec la création en Europe d'une fonderie ouverte sur des technologies 'sub 3 nm'. Sans garantie de marché potentiel, les investisseurs privés se feront attendre car les risques sont nombreux : coûts de main d'œuvre, réglementation et lenteur administrative, manque de compétences... La viabilité économique d'un tel projet est loin d'être acquise. Un des grands challenges du *Chips Act 2.0* sera de trouver les grands acheteurs de ces futures puces européennes avec l'approche dite « *demand accelerators* ». Qui seront ces acheteurs : les fournisseurs d'IA, les Gigafactories, les équipementiers Telecom comme Ericsson ou Nokia ?

Les logiciels libres

Cette partie du paquet peu mise en avant, est probablement la partie la plus importante car elle concerne des enjeux économiques gigantesques et un déséquilibre des dépenses de l'UE correspondant à plusieurs centaines de milliards d'euros par année. La Commission propose d'investir 2 milliards d'euros sur 7 ans sur les logiciels libres (*Open source*) dans l'espoir de réduire sa dépendance numérique actuelle. Cette somme est ridiculement faible, au regard des dépenses pour des logiciels américains de l'Europe sur cette période de 7 ans et impliquant des montants d'importations de plusieurs milliers de milliards d'euros. De plus, cet investissement de 2 milliards serait consacré au lancement de projets de logiciels libres mais sans véritables obligations sur la durée de vie des logiciels.

Par ailleurs, il y a eu un véritable recul dans le texte proposé qui fait désormais mention d'un encouragement à utiliser du logiciel libre pour les administrations. Le principe « *public money, public code* » n'est plus du tout obligatoire pour les pays membres. La Commission se contente de dire qu'elle sera guidée par ce principe pour prioriser ses propres choix internes. En fait, la Commission propose exactement ce que la France a mis en place en 2016 avec l'article 16 de la Loi Lemaire sur la *république numérique française*. Cette loi avait surtout pour objectifs de réduire la dépendance numérique française, faciliter la circulation du savoir, protéger les individus, et permettre un accès universel au numérique. On constate que dix ans après, la France n'a pas réduit sa dépendance numérique. Ce qui ne s'est pas passé pour la France, n'a donc que très peu de chance de se passer en Europe. Espérons qu'il y aura des amendements pour rendre progressivement obligatoire l'utilisation de logiciels libres par les administrations. ●●●

⁵ Voir actualités sur le Cloud du numéro REE 2025-3.

- De plus, la Commission a restreint la portée du texte à l'écosystème du cloud et de l'IA et non à l'ensemble des logiciels acquis ou développés par les administrations européennes. Ce recul n'est probablement pas aussi grave, étant donné la part de plus en plus prépondérante du cloud et l'IA.

Soulignons un aspect positif sur la gouvernance du logiciel libre en Europe, avec la mise en place d'un réseau européen des OSPO publics (*Open Source Program Office*). La France devra alors relancer sa propre OSPO 'la mission logiciel libre', arrêtée en 2024. Les industriels européens se sont emparés du sujet, comme avec l'initiative du SUSE⁶ suivie par de nombreux industriels, qui favorise l'utilisation de logiciels libres dans les standards. Citons par exemple justement l'utilisation du logiciel SUSE dans le logiciel libre Sylva qui constitue la base du Cloud pour le secteur télécom. Cette initiative nous donne des raisons d'espérer, sachant que l'Europe abrite la plus grande communauté mondiale de logiciel libre – plus de 3 millions de contributeurs. Mais le vrai challenge reste à développer une industrie européenne de logiciels compétitive.

L'énergie

La dépendance énergétique de l'Europe est un problème beaucoup plus global que celui de la dépendance énergétique associée au numérique. Il est bien entendu important d'optimiser l'utilisation de l'énergie pour le numérique. Mais le problème de la dépendance énergétique doit se traiter plus globalement avec d'autres initiatives sur la décarbonation, l'introduction des énergies renouvelables ou du nucléaire qui seront nécessaires pour réduire cette dépendance.

La suite

La proposition de la commission doit maintenant être discutée par le parlement européen et par le conseil de l'UE qui pourront tous les deux effectuer des amendements. Une partie importante de l'avenir numérique de l'Europe va se jouer lors de ces discussions. Au vu des délais nécessaires pour la certification EUCS citée plus haut, la date d'adoption du paquet a peu de chance d'intervenir avant 2027. ■

Roberto Kung, membre senior SEE

⁶ <https://www.suse.com/eu-tech-sovereignty-letter/>

The Impact of Disruptive Technologies on Electricity Distribution Systems: the Technology Radar of the European Association E.DSO

The European Association of Distribution System Operators, E.DSO, has published the sixth edition of its «Technology Radar.»

E.DSO gathers 38 leading electricity distribution system operators (DSOs), including 2 national associations, cooperating to ensure the reliability of Europe's electricity supply for consumers and enabling their active participation in our energy system. E.DSO promotes and enables customers empowerment and the increase in the use of clean energy sources through electrification, the development of smart and digital grid technologies in real-life situations, new market designs and regulation. E.DSO and its members are committed to taking on the huge challenges associated with the implementation of the Energy Union, built on the EU's ambitious energy, climate, security of supply, jobs and growth objectives. This involves ensuring the reliability and security of Europe's electricity supply to consumers while enabling them to take a more active part in our energy system.

The current technological landscape is very uncertain, marked by numerous and rapid developments.

The current period is characterised by numerous and rapid technological developments and possible disruptions, particularly in the energy and Information Technology (IT) sectors. These transformations potentially have a significant impact on DSOs. They must therefore prepare for it, which sometimes imposes difficult choices between the subjects on which to work as a priority.

A Technology Radar has been prepared with the objective of identifying and analysing trends and stimulating innovation.

The Technology Radar's ambition is to evaluate technological topics that have a potential impact on DSOs and their ecosystem (public authorities, suppliers, customers, and employees).

The objectives are:

- Early identification of new technologies, technological trends and potential disruptions

- Increased awareness of the opportunities and threats associated with emerging technological developments
- Stimulation of innovation by combining technology reports with business potential assessment.

For each trend, a fact sheet has been drawn up summarizing the key elements relating to the technology considered, the developments in progress as well as the analysis of potential impacts for the DSOs. These may consist, for example, of a change in their business model, prospects for productivity gains or opportunities to develop new services.

More than 30 technologies have been analysed

The trends analysed cover in particular energy systems, digital technologies, and the various emerging solutions serving operational performance (figure 1).

A diagram offers a concise overview of the technologies analysed.

An aggregated view (figure 2) of all on-going trends has been constructed by positioning each technology on a diagram according to estimates of industrial maturity time and magnitude of impact on DSOs. This helps visualize key technologies as they relate to DSOs activities. It should be noted that the position of each technology on this diagram is often only indicative and could be the subject of endless debate, in particular for technologies, such as artificial intelligence, which are already widely used and

Network Technologies		
1. MVDC and LVDC Networks	6	
2. Superconductors	9	
Power System Technologies		
3. Low Voltage Inertia	13	
4. Local Energy Optimisation in Electricity Grids	16	
5. Impact of Global Energy Integration	19	
6. Low Voltage Self-Healing	22	
7. Smart Meters and Dedicated Metering Devices	24	
8. Hydrogen	25	
9. Grid-Forming Inverters	28	
10. Microgrids	30	
11. New Storage Technologies	33	
12. Solid Electrolyte Batteries	34	
13. Vehicle-to-Grid	37	
14. Building-to-Grid	40	
15. Smart Distribution Transformers	42	
16. Innovative Charging for Electric Mobility	45	
17. Onshore Power Supply	47	
Sustainable Development		
18. SF ₆ Free Equipment	51	
19. Recycling, Circular Economy	54	
20. Line Corridors that Support Biodiversity	56	
Information Technology and Telecommunications		
21. Artificial Intelligence	60	
22. Generative AI	64	
23. Edge Computing	66	
24. Internet of Things	69	
25. Quantum Computing	72	
26. 5G	74	
27. Blockchain	76	
28. Digital Twins	78	
29. Building Information Modeling	82	
30. Virtual and Augmented Reality	84	
31. Advanced Communication	87	
Other Technologies		
32. Drones	91	
33. Robotics	93	
34. Additive Manufacturing	95	

Figure 1: List of 30 analysed technologies.

which are subject however to potentially disruptive new developments.

The task was carried out in an effective way by a network of high-level experts

A dedicated Task Force organized within the E.DSO Technology & Knowledge Sharing Committee, convened first by Pierre Mallet and subsequently by Anne-Laure Popelin (both from Enedis) and including about 25 high-level experts from a large set of European DSOs was set up to produce the Technology Radar. The sourcing and analysis of technologies has been facilitated by reaching, through the network of technology scouts, the best sources of information.

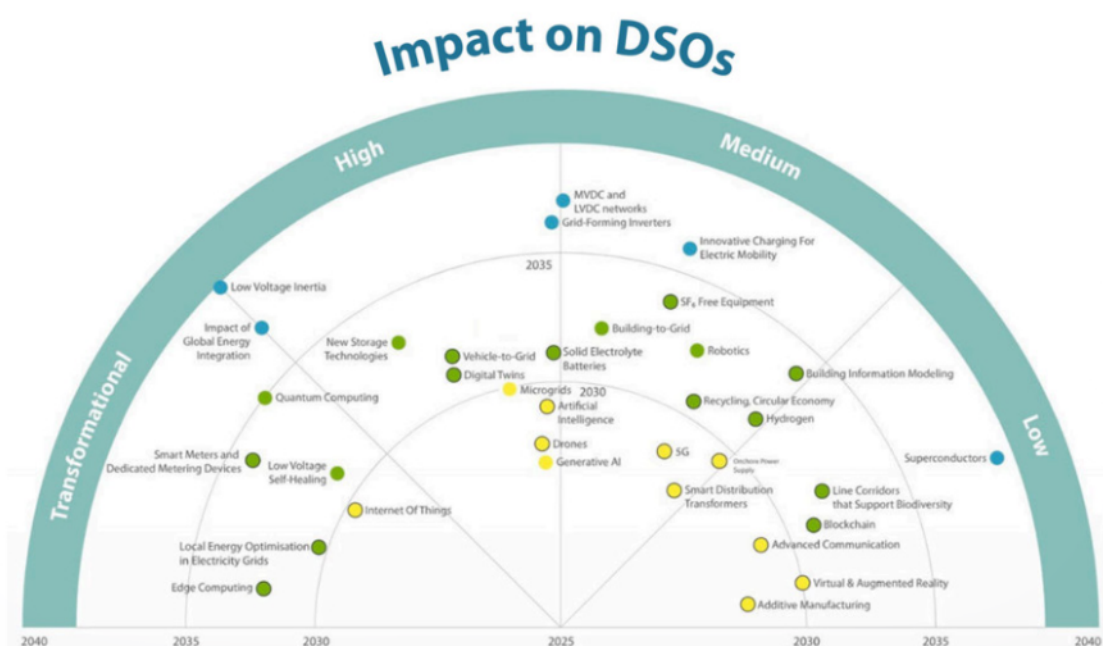


Figure 2: Diagram of each technology impact.

... Regular updating is essential

Given the rapid evolution of technologies, E.DSO carries out a regular update of its Technology Radar.

The radar is available on the E.DSO website

- <https://www.edsoforsmartgrids.eu/technology-radar/>
- You can submit comments and suggestions on this work on the website: techradar@edsoforsmartgrids.eu

Résumé

L'Association européenne E.DSO, qui regroupe les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), a publié la sixième édition de son « Radar technologique ». Ce document présente une analyse détaillée des conséquences pour les GRD des nombreuses et rapides évolutions technologiques en cours, ainsi que des ruptures potentielles. Celles-ci peuvent se traduire, par exemple, par une modification de leur modèle d'affaire, des perspectives de gains de productivité ou des opportunités de développement de nouveaux services. Une vue d'ensemble des tendances actuelles a été élaborée en positionnant chaque technologie sur un graphique, en fonction des estimations du délai nécessaire pour atteindre la maturité industrielle et de l'ampleur de l'impact sur les GRD. ■

Pierre Mallet, Membre émérite SEE

➤ Transport de l'électricité :

Un nouveau pylône que l'on retrouvera bientôt en dizaines de milliers d'exemplaires

RTE dévoile le pylône qui marquera la relance de l'électrification du pays

On a connu, entre autres, le « Trianon », le « Chat », le « Beaubourg », le « Roseau » et même le « Muguet » : ces petits noms désignent les différents types de pylônes haute tension qui, depuis plus d'un demi-siècle, font partie du paysage français. Les photographes qui veulent parfois les éviter en savent quelque chose...

La famille s'enrichit maintenant d'un nouveau modèle sobrement baptisé « pylône nouvelle génération », qui n'a, pour l'instant, pas l'honneur d'être gratifié d'une élégante appellation comme ses prédécesseurs. Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français l'a dévoilé au cours du printemps. Pour dessiner et concevoir ce nouveau pylône, RTE a organisé une consultation à laquelle ont répondu des binômes architectes/designers et industriels.

Le défi, c'était évidemment de concilier esthétique, performance environnementale et faisabilité industrielle. Pour la maintenance, certains modèles proposés auraient



impliqué de nouvelles pratiques. Les équipes en charge de l'entretien et de la maintenance du réseau ont participé au jury, pour avoir un regard global de toutes les fonctions impliquées. L'idée était aussi de faciliter le montage : cela pouvait signifier des modules préfabriqués, plus rapides à assembler et moins d'impact au sol.

Le modèle qui a été retenu sera un nouveau symbole de la transition énergétique, se voulant caractérisé par son harmonie et sa modernité. Pour créer le lien avec la terre et les éléments naturels, l'image du nouveau pylône s'inspire de l'ondulation de la ligne, du dessin et de la souplesse des silhouettes du vivant, des courbes du végétal. Selon ses concepteurs, la future signature du réseau véhiculera des valeurs de légèreté, de douceur, de pérennité et portera l'empreinte durable de la nature. Sur le plan de la performance technique, par comparaison avec le modèle actuel « Beaubourg », on notera :

- Une emprise au sol équivalente,
- Une réduction de 32 % de l'artificialisation des sols,
- Une réduction de 5 % de l'emprise des tranchées forestières,
- Un moindre besoin de déboisement (pour se prémunir du risque de coupure ou d'incendie) : - 1600 m² par kilomètre de ligne,
- Une réduction de 28 % des émissions carbone sur le cycle de vie.

On note par ailleurs une forte utilisation de matériaux recyclés (80 % d'acier recyclé et de béton bas-carbone recyclable), ainsi qu'un moindre besoin de montage, ce qui facilite la standardisation et la conception : 200 pièces à monter contre 1000 pour un « Beaubourg », et une réduction de 50 % du nombre de boulons à assembler.

Contrepartie de tous ces avantages : le nouveau pylône sera un peu plus cher (de l'ordre de 5 à 6%, selon RTE) que les pylônes actuels.

Un déploiement à grande échelle

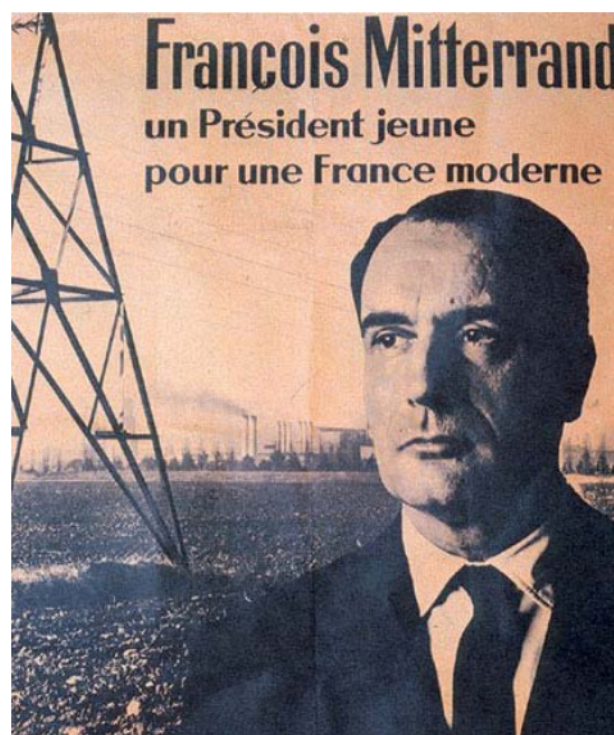
Même si la durée de vie des lignes électriques est importante (certaines lignes actuelles ont plus de 80 ans), le réseau français est vieillissant. Il faut faire face à ce vieillissement, ainsi qu'au réchauffement climatique. À l'horizon 2040, ce sont 85 000 pylônes, soit environ 23 500 km de lignes, sur un parc actuel de 106 000 kilomètres, qui devront être renouvelés ou adaptés. A cela s'ajouteront de nouvelles lignes, permettant de faire face au développement de la consommation d'électricité, au raccordement des nouveaux moyens de production ou au renforcement des interconnexions internationales. Au total,

près de 100 000 pylônes devraient être implantés à cet horizon.

A noter que ces chiffres tiennent compte d'un recours à la technique souterraine plus fréquente que par le passé. Enfouir des lignes est en effet possible pour des tensions de 63 à 90 kV, si c'est la meilleure solution techno-économique et environnementale ; en 225 kV, l'aérien reste en général nettement moins coûteux ; en 400 kV, le souterrain est, en courant alternatif, impossible sur une longue distance et occasionne des pertes électriques trop élevées.

Un pylône à l'image de son temps

Le choix du design des futurs pylônes est donc une décision lourde de conséquences économiques et environnementales. L'implantation d'un pylône électrique ne constitue en effet pas seulement un défi technique ; elle englobe des enjeux territoriaux, environnementaux et sociétaux qui exigent une approche globale. Compte tenu de la durée de vie des lignes électriques, elle engage l'image des paysages français pour le siècle à venir.



Les plus anciens se souviendront peut-être que, il y a plus de cinquante ans, un futur Président de la République avait choisi l'image d'un pylône en treillis métallique, symbole de modernité, pour orner ses affiches électorales. Verra-t-on un des nombreux candidats de 2027 faire de même pour marquer son engagement dans la transition énergétique ? ■

Jacques Horvilleur, membre émérite SEE



Une première chinoise dans la récupération de chaleur industrielle

La Chine a annoncé la connexion au réseau électrique le 30 mai 2026 de la centrale Carbon One dans la province de Guizhou qui exploite la récupération de chaleur industrielle pour la production d'électricité grâce à l'utilisation de CO₂ supercritique.

La performance, revendiquée comme une première mondiale, démontre la possibilité pratique de récupérer la chaleur fatale d'installations industrielles sous forme de production électrique. Dans le cadre du projet dénommé 'Supercarbon', une première unité de 15 MW a été mise en service en décembre 2025 et a fonctionné de façon stable pendant plus de 5 mois. Pour compléter le projet, une deuxième unité, de puissance équivalente, vient d'être connectée au réseau sans difficulté particulière. L'installation complète permet ainsi de délivrer un appoint de 30 MW de puissance complémentaire à l'aciérie Shougang Shuicheng.

Cette avancée a été rendue possible grâce à l'utilisation de CO₂ dans sa phase supercritique ¹ dont les propriétés se prêtent à une récupération optimale de la chaleur industrielle grâce à un rendement de conversion relativement élevé. Le communiqué de presse du 1^{er} juin du China National Nuclear Corporation (CNNC) qualifie ce projet de « *plus avancé au monde*,

¹ Le CO₂ supercritique est un état de la matière intermédiaire entre le gaz et le liquide obtenu lorsque l'on dépasse son point critique (31,1 °C et 73,8 bars). Au-delà de ce seuil, le CO₂ a une densité proche d'un liquide et la diffusivité d'un gaz.

actuellement en fonctionnement » parmi les installations comparables.

Va-t-on vers une commercialisation du procédé ?

Cette avancée technologique attire déjà les regards des investisseurs du monde entier, notamment pour ses applications potentielles dans les centrales nucléaires de nouvelles générations, voire d'autres secteurs industriels, producteurs massifs de chaleur inutilisée.

Une note de la SFEN ² fait mention d'études qui évaluent le marché pour la récupération de chaleur haute température des procédés industriels, où les alternatives sont rares. Les premiers calculs montrent que la production de chaleur nucléaire est compétitive par rapport aux autres solutions disponibles. Des expériences européennes, en Suisse et en Suède, donnent déjà des résultats prometteurs.

En France, la question de la récupération de la chaleur résiduelle des process industriels est un sujet ancien. L'Ademe est très active sur ce sujet, depuis la crise de 1973. Plus d'une dizaine d'acteurs, dans le cadre du plan France 2030, développent des solutions nucléaires pour ce marché, avec une disponibilité industrielle prévue avant 2030 pour les plus avancées.

Il semble en tout cas que les chercheurs chinois, forts de leur succès dans les premiers développements de la solution à base de CO₂ supercritique s'intéressent de près au déploiement de cette filière en vue d'une commercialisation à grande échelle. ■

Alain Brenac, membre émérite SEE

² Société française d'énergie nucléaire



Figure 1 : L'installation chinoise Carbon One de récupération de chaleur fatale sous forme électrique. Source : CNNC.